
PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MARS 2026 – 19h00
MAIRIE DE VILLEREVERSURE
(Convocation faite le 24 février 2026)

Président : M. Jordan GIRERD

Présents :

Mmes Céline AZNAR, Marie-Pierre CHANEL, Raphaële FRISON, Danielle GUILLERMIN, Cécile PIERRE
Ms Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Daniel GAMEIRO, Jordan GIRERD, Mathias LAUGIER

Absents :

M. Kévin FLAMANT

Pouvoirs :

Marianne BREVET à Mme Danielle GUILLERMIN
Chrystèle COURTHIAL à M. Jérôme CHURLET
Frédéric WALLE à M. Daniel GAMEIRO

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Quorum : 8 (atteint)

Ordre du jour de la séance :

1. CM du 16 février 2026 – Approbation du procès-verbal
2. Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal
3. Finances – Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2025
4. Finances – Vote des taux d'imposition pour l'année 2026
5. Finances – Vote du budget primitif de l'année 2026
6. Intercommunalité – modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
7. Commissions – Point sur les dossiers en cours
8. Questions diverses



OUVERTURE DE SÉANCE A 19H05



AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Vote du Compte Financier Unique 2025.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/02/2026

Daniel GAMEIRO demande une rectification sur la partie la Redevance Occupation du Domaine Public qui concerne les poteaux ENEDIS et non la fibre.
Cécile PIERRE fait remarquer une autre erreur concernant l'orthophoniste. Il est écrit qu'elle vient s'installer alors qu'elle souhaiterait s'installer et demande un local.
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 février 2026 avec les modifications apportées.

DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions du Maire depuis le dernier conseil :

N° décision	Date	Domaine	Objet
2026-001	16/02/2026	Urbanisme	Non application du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AC 40
2026-002	17/02/2026	Finances	Approbation d'un changement de location d'un box communal à Mr Ludovic CHABARD pour un montant de 60€/mois

Toutes les décisions sont approuvées à l'unanimité.

FINANCES

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Maire explique que le comptable avait validé le Compte Financier Unique 2025 le 04 février mais le visa n'a pu être apposé que le 26 février à cause de problèmes informatiques. Il est préférable donc de délibérer de nouveau après le 26 février.

Mme Cécile PIERRE, conseillère municipale, est nommée président de séance après que M. le Maire, Jordan GIRERD, se soit retiré afin de délibérer sur le compte financier unique de l'exercice 2025, concernant le Budget Principal.

Mme Cécile PIERRE explique les principes du Compte Financier Unique et ce qu'il comporte.

Mme Cécile PIERRE donne lecture des chiffres, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement 2025	865 168,75 €
Recettes de fonctionnement 2025	1 040 100,53 €
Résultat exercice 2025	174 931,78 €
Report résultat 2024	395 490,92 €
Résultat de clôture 2025	570 422,70 €

Dépenses d'investissement 2025	730 511,51 €
Recettes d'investissement 2025	522 711,51 €
Résultat exercice 2025	-207 800,00 €
Report résultat 2024	-66 653,17 €
Résultat de clôture 2025	-274 453,17 €
Restes à réaliser dépenses	125 170,00 €
Restes à réaliser recettes	5 800,00 €
Résultat avec restes à réaliser 2025	-393 823,17 €

RESULTAT GLOBAL CUMULE	176 599,53 €
-------------------------------	---------------------

En dehors de la présence de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025.

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES
-
AFFECTATION DES
RÉSULTATS DE
L'EXERCICE
BUDGÉTAIRE 2025

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Résultat de l'exercice 2025	RAR 2025	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-66 653.17 €	-207 800.00 €	(D)125 170.00 € (R) 5 800.00 €	-119 370.00 €	--393 823.17 €
Fonctionnement	395 490.92 €	174 931.78 €	/	/	570 422.70 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 274 453.17 € (à reprendre au 001 I/D du budget primitif 2026).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	570 422.70 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068)	393 823.17€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à reprendre au	176 599.53€

002 F/R du budget primitif 2026)	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00€

PRECISE que le résultat d'investissement 2025, 274 453.17 € (Déficit), sera repris au compte 001.

FINANCES
--
VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION DE
L'ANNEE 2025

M. le Maire rappelle les taux en vigueur :

Taxes	Taux votés en 2025
xe foncière (bâti)	30,17%
xe foncière (non bâti)	49,10%
xe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	12,50%

Et propose les taux ci-dessous pour l'année 2026 :

Taxe foncière (bâti)	30,17%
Taxe foncière (non bâti)	49,10%
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	Entre 12,50% et 13.77%

M. le Maire explique que la loi finance pour 2026 autorise la majoration du taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires avec un plafond de 13.77% correspondant à la moyenne départementale. Il précise qu'après simulation, il y aurait très peu d'impact sur le budget de la commune, environ 1000€ pour l'année.

Il rappelle que l'engagement de l'équipe municipale était de ne pas augmenter les taux d'imposition au cours du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions et 11 pour,

DECIDE de maintenir les taux votés en 2025

DE FIXER les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière (bâti)	30,17%
Taxe foncière (non bâti)	49,10%
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	12,50%

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le conseil municipal demande une étude comparative des taux à village de même envergure et proposant les mêmes services.

FINANCES
-
VOTE DU BUDGET
PRIMITIF DE L'ANNEE

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 en détail avec l'appui de Cécile PIERRE.

2026

Il commence par la lecture, ligne par ligne, du tableau des dépenses en fonctionnement. Daniel GAMEIRO questionne sur le compte 60633 concernant les fournitures de voirie, Jérôme CHURLET donne des précisions sur le compte 61551 concernant le matériel roulant.

Le Maire poursuit avec la lecture du tableau des recettes de fonctionnement. Daniel GAMEIRO précise qu'à partir de cette année 2026, les communes doivent faire la demande par l'intermédiaire d'un bon de paiement de la redevance d'occupation du domaine public. L'Europe

Refuse que le SIEA soit l'intermédiaire.

Le tableau des dépenses d'investissement est ensuite analysé puis celui des recettes d'investissement.

Daniel GAMEIRO demande sur quel domaine des subventions peuvent être accordées. M. le Maire répond que cette année connaît une grande incertitude sur les subventions, néanmoins la sécurité des villes et villages étant une priorité pour la région, la subvention sur la vidéoprotection est maintenue.

Le Maire précise qu'il est possible d'effectuer des mouvements de crédits entre chapitres par délégation.

En résumé, le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recette pour un montant de 1 117 223.81€

Le Budget d'investissement s'équilibre en dépense et en recette pour un montant de 787 209.91€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

D'ADOPTER le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 :

- Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recette pour un montant de 1 117 223.81€
- Le Budget d'investissement s'équilibre en dépense et en recette pour un montant de 787 209.91€

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

INTERCOMMUNALITÉ

**MODIFICATION DES
STATUTS CA3B**

Par délibération du 16 février 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la modification statutaire suivante :

- le changement de nom institutionnel de la Communauté d'agglomération en officialisant Grand Bourg Agglomération en le substituant donc à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- ainsi que la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'agglomération

M. Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme suit :

- le changement de nom institutionnel de la Communauté d'agglomération en officialisant Grand Bourg Agglomération en le substituant donc à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- ainsi que la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'agglomération.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision de modification par arrêté.

**TOUR DES
COMMISSIONS**
-
POINTS DIVERS

Commission « vie scolaire » Danielle GUILLERMIN :

- Absentéisme bien remplacé
- En attente du compte-rendu de l'audit rédigé par ÉMAS pour apporter des pistes de réflexion/travail pour le personnel concernant la gestion des enfants pendant le temps méridien notamment à la cantine.

Cécile PIERRE

- Toujours des odeurs nauséabondes de la fromagerie...

Une pétition a circulé et a été envoyée en AR à la fromagerie et en copie à la mairie.

La fromagerie essaie de régler le problème mais cela ne semble pas simple et la réponse à chaque traitement (selon les bactéries) prend à chaque fois plusieurs semaines. Il y a également un problème de communication et d'informations auprès des « plaignants »

Commission « voirie » Jérôme CHURLET :

- Des « trous » devant la boulangerie devront être rebouchés prochainement. Lorsque un problème de voirie survient sur une départementale, la compétence pour intervenir revient au département.
- Suite à l'AG de l'Association du Patrimoine, les panneaux expliquant « La Gare et son histoire » devraient être remis.
- Constat d'un muret privé tombé vers la fromagerie

Daniel GAMEIRO

- Question sur l'existence d'un process en cas de problème d'infrastructure.

Commission « cadre de vie » Nicolas CLAIR :

- Opération « Nettoyons la nature » en partenariat avec la société de Chasse de Villereversure : ce samedi 7 Mars. RDV à 8h30 à la Maison des Chasseurs

Commission « Service à la population » Raphaële FRISON :

- Bibliothèque municipale « Vill'kil » : exposition peinture terminées. Prochaine exposition : Douceurs printanières le 14 mars avec photos de fleurs

Commission « CCAS » Raphaële FRISON :

- Très grande satisfaction des ateliers « Equilibre : prévention des chutes » tenus les vendredis après-midi. Reconduite de ces ateliers jusqu'en juin 2026.

Raphaële FRISON

- La fermeture des toilettes publiques à la salle des fêtes occasionne une grande gêne lorsque des enfants jouent à l'aire de jeu et auraient besoin de les utilisées.

Mathias LAUGIER

- Un mur rue Traversière commence à tomber, il appartient à un privé qui va faire le nécessaire
- Odeur d'égout au Crédit Agricole
- Vol de carburant à Curfin

Jordan GIRERD :



- Projet Bichat : pas de nouvelles pour l'instant, demande des élus pour visiter le site
- Organisation des élections pour le 15 mars 2026 : inscriptions sur tableau du nom des assesseurs et rappel de l'horaire de fermeture de vote à 18h.
- Récital : travaux en cours, demande de stockage de matériel dans les box des ateliers communaux
- Nouvel exposant sur le marché : un affûteur/rémouleur serait présent le dernier vendredi du mois, à confirmer et informer les Villatis via le panneau pocket et panneau d'affichage

- Problème d'inondation vers la pharmacie
- Porte forcée à la pharmacie et vol de carburant : un message sera mis sur le panneau d'affichage pour inciter à une vigilance accrue
- Boucherie : pas de nouvelles à ce jour
- Remerciements de Mr le Maire pour l'investissement de tous pendant ce mandat passé ensemble. Belle expérience, mandat enrichissant.

~~~~~  
**SÉANCE LEVÉE A 21H15**

**CONVOCATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**👉 A Définir**

|           | Le Maire                                                                            | La secrétaire de séance                                                               |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|           | M. Jordan GIRERD                                                                    | Mme Raphaële FRISON                                                                   |
| Signature |  |  |